

Rapport de la sous-commission du budget 2020

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Daniel Surdez	PLR, rapporteur
	Monsieur Nathan Erard	POP
	Monsieur Hughes Chantraine	UDC

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 octobre 2019 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s :

- Centre 150 : Mme Sarah Steinweg Clark, pour le centre relatif aux transports
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 250, 755, 765 et 875 : Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM. Philippe Carrard (urbaniste communal, responsable du secteur planification, aménagement du territoire et mobilités) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier, responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) pour le Service technique (ST) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP)

Remarques générales

En préambule, le Directeur rappelle aux commissaires la tenue, dans une semaine, de la Biennale du Patrimoine Horloger (BPH), avec une table ronde en point d'orgue.

Les soucis actuels en matière de départ de personnel sont évoqués. Structurellement, cela pourrait en effet poser problème si des personnes compétentes ne sont pas engagées rapidement, retardant la réalisation de plusieurs projets. Trois départs ont été annoncés. Le premier concerne le responsable des aménagements urbains, qui avait pris une place très importante dans notre administration et effectuait un travail remarquable. Le second concerne le collaborateur responsable notamment de la mise en place de la monnaie locale, qui réalisait également un travail très qualitatif. Et finalement, le responsable du secteur génie civil du service technique, qui suivait la plupart des grands chantiers. Ces trois personnes seront difficiles à remplacer et ces départs risquent d'amener les services vers de grandes difficultés. Le Directeur exprime son inquiétude : en effet malgré une excellente ambiance au sein du dicastère et un travail reconnu comme passionnant, des collaborateurs précieux font le choix de partir.

Il s'agit donc de rester vigilant à la politique salariale, qui pèse de plus en plus dans la balance ainsi qu'à la charge de travail qui est très importante. Il est indispensable de veiller au cadre de travail global.

Une personne de la géomatique va également réorienter sa carrière en commençant une formation d'ambulancier. Bien qu'étant une perte pour le service, la personne concernée effectuant un travail de grande qualité, cette réorientation sera profitable à un autre service de la Ville.

Concernant les efforts budgétaires qui ont été demandés aux services, le Directeur indique qu'au niveau des biens et services l'enveloppe devrait rester la même. Un effort particulier a cependant été mis sur les études afin que l'avenir puisse être assuré au niveau des futurs projets et que d'ici 2035, la Ville ait effectué sa mue urbanistique. Par exemple, la mise en

zone piétonne de la place du Marché et de ses alentours directs sera étudiée. Les études devront déterminer s'il est possible et judicieux d'y prévoir un parking enterré, elles devront répondre notamment aux questions de génération de trafic, de faisabilité technique, de coût et de rendement. De la même manière, lorsque la politique de stationnement sera en place et la H18 construite, le parking de la Place des Forains deviendra central pour le stationnement et il s'agit d'ores et déjà d'imaginer comment le remplacer pour accueillir certaines manifestations (sur le même principe que pour celui de la Place du Port à Neuchâtel). Au niveau du SBL, l'effort de rénovation des immeubles sera poursuivi, car certains perdent des locataires au profit d'appartements plus modernes mais aux loyers quasiment identiques.

150 – Transports

Au niveau de la politique des transports, un commissaire s'enquiert de la possibilité pour les bus d'atteindre Emmaüs. L'Etat refuse que cette partie de ligne, qui pourrait être considérée comme "privée" car dévolue exclusivement à Emmaüs (clients et employés), soit à charge du pot commun. La Ville ou Emmaüs devrait alors financer ce tronçon. Une aide à la traversée piétonne sera cependant réalisée, sur le modèle de celle de la Vue-des-Alpes, sans ralentissement suite à une décision de l'Etat, mais avec éclairage.

Concernant la desserte urbaine, il y a lieu de constater qu'il y a une perte d'attractivité de TransN en soirée suite au passage à la cadence de 20 minutes à 30 minutes et qu'il y a un manquement dans le maillage. Aussi, l'objectif poursuivi par le Conseil communal est double, d'une part de changer la situation en soirée en revenant à une cadence plus courte ou de prolonger la cadence à 10 minutes et d'autre part d'améliorer la desserte de l'Orée-du-Bois.

Une question est posée quant au montant prévu pour l'achat des cartes CFF. Il est en effet plus important que l'année précédente. Il s'agit en fait d'un retour à la normale, l'année 2019 ayant été budgétée à la baisse suite

à une erreur dans les imputations des recettes. La situation a été corrigée et prouve que la vente des cartes reste stable. Un achat de 10 cartes par jour est donc à nouveau prévu pour 2020.

200 – Service des bâtiments et du logement

L'architecte communal présente les travaux importants prévus en 2020 : deux immeubles à la rue Cernil-Antoine, la rénovation du collège de l'Ouest avec l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque ainsi que, comme chaque année, la rénovation de 20 appartements vétustes.

Le Directeur de dicastère salue le travail du service, dont chaque intervention participe au-delà des aspects fonctionnels et d'entretien, à embellir notre cité, que cela soit par exemple pour les ascenseurs de la Gare, la rénovation du Musée des beaux-arts et la rénovation des immeubles du patrimoine financier.

A noter également l'intégration du secteur du Châtelot (déficitaire) dans les comptes de la gérance, ce qui péjore ceux-ci pour 2020 et pour les années à venir. Une étude sera commandée afin de rénover fondamentalement les trois immeubles en vue d'améliorer leur état locatif, de les mettre en conformité avec les standards actuels des appartements avec encadrement et d'y insérer une structure d'accueil parascolaire située actuellement à la rue de Beau-temps. En 2019, les charges qui étaient parfois payées par la Ville alors qu'elles incombent aux locataires ont été revues. Ces notifications ont été naturellement mal reçues par les locataires et une médiation a permis de trouver un terrain d'entente. Le site compte 45 logements dont une petite dizaine sont vacants et ne sont plus louables. Des rattrapages d'entretien courant ont été effectués. L'option de vendre l'un des bâtiments à Temps Présent a été abandonnée, l'institution prévoyant finalement un projet vers l'EMS des Arbres. Au final, pour le Châtelot, la situation sera à terme idéale avec la station Migrol qui sera rénovée et agrémentée d'une supérette, le développement du quartier de la scierie des Éplatures et le développement de la mixité avec la jeunesse. Au niveau du planning, la pré-étude sera réalisée en 2020, suivie d'un

rapport au Conseil général en automne. L'étude définitive et l'ouverture aux marchés publics aura lieu en 2021. Le début des travaux pourrait être agendé en 2022.

La hausse du budget des ressources humaines prévue par rapport au budget 2019 s'explique par le transfert du salaire du concierge du Châtelot, frais déduits des budgets du SCAS. Les commissaires souhaitent qu'une remarque pour un écart aussi important soit tout de même intégrée au budget, même si normalement les remarques relatives au personnel doivent être faites par le service des ressources humaines.

Concernant les dépenses relatives aux luminaires, il est expliqué que tous les luminaires des bâtiments gérés par le SBL se retrouvent ici. Il s'agit de renouvellement habituel. Les commandes sont centralisées, vérifiées et discutées site par site afin que des réserves ne soient pas constituées. En outre, un suivi en matière de formation des concierges à l'utilisation des produits est effectué. La refacturation site par site est garante d'une bonne gestion de stock, mais gourmande en ressources humaines. Sur un effectif de 90 concierges, il y a parfois également des tensions suite aux restrictions budgétaires et au changement de répartition du travail puisqu'un effort de rationalisation est constamment demandé.

Au niveau des imputations internes, l'ensemble des charges est centralisé dans ce compte, puis refacturé aux différents centres concernés.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Le bénéfice de la vente de l'usine électrique figurant dans le budget 2019 afin de couvrir les charges relatives aux travaux effectués sur les abattoirs explique l'écart important avec le budget 2020.

Une remarque est faite concernant les montants relatifs aux vacants, qui devraient s'annuler, mais qui sont ici différents. L'administrateur contrôlera et corrigera si besoin.

Une perte pure de loyer aura lieu à l'Hôtel-de-Ville avec le départ de la Police de proximité. Une réflexion devra être menée afin de peut-être y déplacer certains services de la Ville.

Investissements

La suite de la réhabilitation du site des anciens Abattoirs se poursuivra. Un rapport global sur les travaux futurs sera présenté à l'automne 2020 (rénovation de la cheminée, aménagement des extérieurs en ouest avec la suppression des garages préfabriqués, restauration du portail, mise aux normes du skate-park, restauration de la salle abritant actuellement le "Bowl" qui sera démonté...).

Dans le cadre de la rénovation du collège de l'Ouest, il est prévu d'installer une centrale photovoltaïque sur celui-ci. Les toits rénovés en 2020 du collège des Forges seront également mis à disposition de Viteos pour y poser des panneaux photovoltaïques.

Les travaux concernant le futur Musée d'histoire naturelle seront principalement réalisés sur 2020. La réfection de l'étanchéité du toit du MIH sera entreprise en 2021 au plus tôt.

210 – Gérance-secrétariat

Aucune remarque particulière concernant les budgets. Il y a cependant des remarques concernant la gérance technique qui ne donnerait de travaux qu'à un cercle restreint d'entreprises locales, laissant les autres sans mandats.

Le Directeur remarque que la volonté est clairement de travailler avec tous les acteurs locaux. Il faut évidemment veiller à éviter que des habitudes se prennent par soucis de simplification. Techniquement, une liste d'entreprises est établie sur la base des informations utiles que le SBL leur a demandées (certificats, etc.). Ce contrôle permet d'assurer qu'elles peuvent être approchées pour leur donner du travail. De plus, le chiffre d'affaire réalisé par chacune d'elles auprès du service est suivi et permet

de corriger le tir en cours d'année. Au niveau qualitatif, ce n'est qu'après avoir vu un travail que l'on peut se faire une idée pour les prochains chantiers. Finalement, si des entrepreneurs ne sont pas satisfaits de la répartition des chantiers, le chef de service peut être contacté et précise que sa porte est ouverte.

D'autres remarques ont été faites par des architectes de la place se plaignant que trop de travaux sont effectués à l'interne, alors qu'ils pourraient être mandatés. Le service d'architecture de la Ville, bien que petit, possède en effet les compétences pour réaliser certains projets. Par contre, pour des projets de plus grande envergure, tels que la rénovation du Musée d'histoire naturelle ou, bientôt, la rénovation du Châtelot, un mandat externe sera donné. Il s'agit d'une utilisation rationnelle des moyens.

211 – Bâtiments locatifs

L'intégration des comptes du complexe du Châtelot et d'importants travaux de gros entretien prévus en 2020 péjorent le budget. De plus, la réévaluation prévue des immeubles est moins importante. Plusieurs travaux ayant trait à des améliorations énergétiques seront financés en partie par le fonds communal des énergies. Ce budget comprend également le montant prévu pour l'étude relative au Châtelot.

A noter que le rendement net des bâtiments est de 3,51%, soit bon en regard du niveau moyen chaux-de-fonnier.

212 – Parkings

La réévaluation importante de 2019 était due aux quelques garages figurant à l'époque dans la parcelle de l'usine électrique.

240 – Domaines

Ce centre comprend les surfaces et domaines agricoles loués ainsi que le vin de la Ville. En la matière, en 2020 la cuvée barriquée passera de 300 à 600 bouteilles. Une réflexion sera menée quant à une certaine

diversification des produits issus des cépages autochtones (perdrix blanche). En mars sera à nouveau organisé l'événement du Festin neuchâtelois en partenariat avec un restaurateur de la place.

Un commissaire relève la bonne tenue des comptes et leur évolution positive.

250 – Foncier

Il reste une inconnue concernant l'intégration d'un droit de superficie de la société IGESA (société en dissolution, propriété de la Ville) et la réévaluation de ce terrain dans ce centre financier. Ceci apparaîtra soit en 2019, soit en 2020.

Aucune vente précise n'est prévue, mais il y a toujours un montant inscrit correspondant à un droit de superficie vendu en pleine propriété ou un terrain industriel.

Une vente de terrain doit tout d'abord amortir le prix du terrain au bilan. Pour les Foyards, la vente du terrain correspond à la valeur au bilan et aux frais d'équipements. De ce fait, aucun bénéfice n'apparaît dans le centre à ce titre.

701 – Service technique / 712 constructions nouvelles

A noter que le désenchevêtrement des comptes 701 et 712, effectué au niveau des budgets, permet de bien séparer les travaux, imputés au 712, du fonctionnement du service, imputé au 701.

Les prochains mois seront, au vu de la démission du responsable du génie civil, occupés au recrutement et à la résolution de problèmes d'organisation. Cependant, il est relevé que la DECF (description, évaluation et classification des fonctions) ne tient pas compte de l'état du marché des recrutements. A nouveau, la question salariale sera centrale.

Une différence significative est signalée au centre 701 / 49300120, suite à la réévaluation de la part effectuée par chacun pour la STEP, ce qui est ensuite facturé à la STEP.

Concernant le centre 712, tout ce qui concerne les canalisations est maintenant basculé au 721 afin d'aller au bout du désenchevêtrement.

Investissements

L'entretien constructif comprendra pour la plus grande partie des travaux à la rue du Midi, à la rue du Dr-Coullery et sur la RC 1320.

Concernant les grands chantiers, la requalification du parvis du Zoo sera de toute façon effectuée, même si la création du parking devait être abandonnée suite à l'initiative.

Un crédit d'étude est demandé pour les places du Marché et des Forains, afin d'en dessiner l'avenir.

Suite au 10^e anniversaire Unesco, une œuvre d'art a été offerte à la Ville par la manufacture Cartier, mais les fondations et l'insertion de celle-ci à la rue de l'Avenir demandent un crédit.

Concernant la réfection de certaines rues en pavés, un commissaire s'enquiert de la possibilité de mélanger plusieurs teintes de pavés. Il est expliqué que deux sortes de pavés sont déjà utilisées dans notre ville et qu'il s'agit, pour d'autres types de pavés, d'être attentif à leur résistance au gel et à leur provenance, ce dernier pour tenir compte du critère écologique.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Pour rappel, un réseau totalement séparatif en ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas faisable. Il est donc demandé de retenir le plus possible d'eau sur les parcelles, puis d'augmenter la capacité de traitement et de dégrillage à la STEP.

Lors d'évènements pluvieux importants ($> 2.55 \text{ m}^3/\text{s}$), des eaux usées passent en effet dans le canal de contournement sans être traitées. Un projet pour installer un massif filtrant en aval de la STEP est évoqué, cela reste cependant hypothétique par manque de place et étant donné le coût de réalisation. De plus, le rapport coût/efficacité doit encore être prouvé.

Le chef de service évoque le fait que la STEP n'a pas atteint le quota demandé par SwissGrid (-1.41%) permettant de bénéficier des subventions et qu'un remboursement des montants reçus a été demandé (soit environ CHF 140'000.- sur 2018). Une opposition a été faite, arguant que la non-atteinte des quotas n'était pas due à l'exploitant, mais dans ce cas à une baisse de la population de la Ville. Cela concernera également 2019, d'autant que la STEP a eu des problèmes biologiques dans les digesteurs (moussage) aggravant la situation.

Un commissaire demande si une valorisation des eaux usées a été envisagée, notamment la possibilité de récupérer leur chaleur. Il est expliqué qu'au niveau de l'exploitation biologique de l'installation (nitrification), il n'est pas idéal de baisser la température de l'eau entrante durant la période hivernale. Récupérer la chaleur en sortie de STEP est encore moins envisageable du fait qu'il n'y a pas de consommateur proche.

L'écart important constaté dans le compte amortissement vient du fait que les amortissements des centres 710 et 712 relatifs à l'entretien des canalisations sont aujourd'hui directement imputés au centre 721. Une remarque complémentaire sera ajoutée.

Investissements

Les dernières études et préparations de chantier relatives au projet de traitement des micropolluants seront effectuées en 2020. L'étude pour l'augmentation de la capacité du dégrilleur sera liée à un rapport.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

Au niveau des charges de personnel, un poste a été ajouté pour la gestion de la nouvelle politique de stationnement. De plus, à la suite de la démission du chargé des aménagements urbains et de la mobilité, la personne qui sera engagée prendra également en mains tout l'aspect mobilités afin de décharger le poste d'aménagiste. La décision définitive n'étant pas encore entérinée par le Conseil communal, le budget devra pour ce faire encore être adapté à la hausse.

Aux permis de construire qui a repris la prérogative de conservation du patrimoine, un poste est toujours ouvert. Le secteur est donc surchargé en ce moment.

Une procédure est également en cours au marketing urbain afin de remplacer la personne partante. A noter que la personne engagée pour la valorisation du patrimoine donne entière satisfaction.

Concernant le budget d'études, comme discuté en préambule, un montant un peu plus important est prévu pour 2020. L'une d'elles sera notamment vouée à une amélioration de la protection des Parcs publics, notamment du Parc des Musées qui abrite plusieurs œuvres et qui connaît nombre de déprédations.

Investissements

A noter le début de la participation de notre Ville à la construction de la Gare de la Fiaz.

Le montant inscrit concernant le stand de tir correspond à l'installation de récupérateur de balles (obligation étatique de dépollution des sites).

L'investissement concernant le PAL sera principalement dédié à la révision du plan de site. Une commission ad-hoc devra être créée afin de donner le plus de légitimité possible aux notes qui seront données aux bâtiments. Sur ce plan, la Ville possède un patrimoine des années 50 très dense, qu'il

s'agit de mieux protéger. Le quartier des Forges, par exemple, ne figure pas intégralement sur le plan de site.

Le crédit relatif aux valorisations d'intérieurs concerne notamment l'appartement Sandoz, l'atelier oublié et l'appartement situé sur le même palier qui pourrait devenir un centre d'interprétation des savoir-faire horlogers.

Concernant la mise en place des nouveaux Velospot avec possibilité d'ajout d'une aide électrique, leur utilisation démarre gentiment vu l'approche de l'hiver. Il faudra attendre le printemps pour juger de leur attractivité. Par contre, techniquement cela fonctionne bien. Les anciens vélos verts ont été repris par Intermobility et réinsérés dans les villes qui fonctionnent avec ce système

765 – Politique de stationnement

Nouveau centre créé pour rassembler l'ensemble des charges et produits relatifs à la mise en place de la politique de stationnement. Les macarons vendus en été 2020 seront valables une année. Cependant, le montant encaissé devra être séparé et comptabilisé à part égale sur chaque année de validité, ainsi le montant indiqué pour 2020 ne concerne que six mois (juillet à décembre).

Selon les prévisions, environ 500 macarons urbains pourraient être vendus. De plus, 450 places sont prévues dans les parkings d'échange, qui devraient être davantage utilisés. La prudence a été de mise lors de la réalisation du budget et les revenus effectifs pourraient ainsi se révéler plus élevés que prévus car le maximum théorique se situe entre 2000 et 2500 macarons (urbains et parkings d'échange). Le contrôle du stationnement sera ici très important.

Le paiement des CHF 25.- pour l'obtention des macarons indigènes sera payé directement au SCAN, aucun argent ne transitera par la Ville. Une

part supplémentaire d'amendes attendues est également prévue dans ce centre.

875 – Prévention incendie

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Aucune remarque particulière n'est faite sur celui-ci.

Le rapporteur de la sous-commission
Daniel Surdez